

Adhésion 2018

L'adhésion à Vend'Asso est valable pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle vous permet d'accéder aux services et avantages qu'offre le réseau.



Retrouvez les avantages du réseau sur www.vendome-associations.fr



ACCUEILLIR
ORIENTER
SOUTENIR
ACCOMPAGNER
PROMOUVOIR
DEVELOPPER

Association Établissement Public

Particulier
(suivre les ronds bleus)

Nom de votre structure :

Objet déclaré en préfecture :

.....

.....

.....

● Nom, Prénom du contact public :

● Adresse du siège social :

.....

.....

Adresse de gestion (si différente) :

.....

.....

● Téléphone :

● Mail :

Nombre d'adhérent : Nombre de bénévole :

Structure employeuse : Oui Non

Si Oui, nombre de salarié(s) : Nombre d'ETP :

Convention appliquée :

CATÉGORIES

Accueil, Information, Orientation

Arts et Culture

Association de Quartiers et de Riverains

Éducation et Enseignement

Environnement et Développement Durable

Logement

Loisirs

Relations Interculturelles et Coopé Internationale

Réseaux Associatifs

Services Divers

Social

Solidarité Entraide

Sports

Santé

GRILLE TARIFAIRE

ADHÉSION 2018

L'adhésion est valable pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Au cours de l'assemblée générale de Vendôme Associations qui s'est tenue le 30 mars 2017, les adhérents ont voté pour la revalorisation de la cotisation 2018 en fonction de la recette de leurs derniers exercices clos.

- Tarif de base : 25€**
 Particulier, Association en création, Associations sans exercice de référence.
- Tarif tranche 1 : 35€**
 Association ayant eu l'année précédente une recette inférieure à 5 000€.
- Tarif tranche 2 : 50€**
 Association ayant eu l'année précédente une recette comprise entre 5 000€ et 15 000€, Établissement public.
- Tarif Tranche 3 : 65€**
 Association ayant eu l'année précédente une recette comprise entre 15 000€ et 50 000€.
- Tarif Tranche 4 : 80€**
 Association ayant eu l'année précédente une recette supérieure à 50 000€.

INFORMATIONS CNIL

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui concernent votre structure.

Acceptez-vous de figurer dans le répertoire papier ou numérique des associations adhérentes au réseau ?

Oui Non

Acceptez-vous que Vend'Asso communique vos coordonnées à des partenaires ? (Non-Marchands, ex : Collectivités Territoriales)

Oui Non

CARTE D'ADHÉRENT

Carte d'Adhérent Association, Etablissement Public

Vous allez recevoir votre Pass'Asso, à quoi sert-il ?

Il vous permet de bénéficier d'avantages sur des services de qualités pour votre fonctionnement ou vos manifestations. Rendez-vous sur www.vendome-associations.fr rubrique Nos Services>Pass'Asso> pour connaître la liste des partenaires.

• Carte d'Adhérent Particulier

Vous allez recevoir votre Pass'Bénévole, à quoi sert-il ?

Il vous permet de bénéficier d'avantages commerciaux chez des partenaires locaux. Rendez-vous sur www.vendome-associations.fr rubrique Nos Services> Pass'Bénévole> pour connaître la liste des partenaires.

• JE SOUHAITE

Renouveler mon adhésion

Je joins la liste des membres du Conseil d'Administration

Adhérer pour la 1^{ère} fois

Je joins le recepissé de déclaration ainsi que les statuts

En application de la grille tarifaire je m'acquitte de la somme de : €

En espèce

Par chèque n°

À l'ordre de «Vendôme Associations»

Par virement bancaire

IBAN : 1027 8375 5000 0113 1710 152

Faire un don de : €

Informations fiscalité :

Le don à Vendôme Associations - Réseau associatif 41 ouvre droit à une **réduction fiscale** car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier : vous pouvez déduire **66%** de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Entreprise : L'ensemble des versements à Vendôme Associations - Réseau associatif 41 permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de **60%** du Montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

Pour votre comptabilité vous allez recevoir une facture

(Merci de préciser l'adresse si différente de celle indiquée en gestion)

Adresse :

Date, signature, cachet :

RETROUVEZ TOUS NOS SERVICES SUR WWW.VENDOME-ASSOCIATIONS.FR

